

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 1 / 9

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**SpaBalancer SoftWater**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Inhibiteur de corrosion

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Wellness Company AG  
Birkenstrasse 49  
6343 Rotkreuz / SUISSE  
Téléphone +41(0)41 320 20 20  
Site internet [www.wellness-company.ch](http://www.wellness-company.ch)  
E-mail [info@wellness-company.ch](mailto:info@wellness-company.ch)

#### Secteur informatif

**Informations techniques** [info@wellness-company.ch](mailto:info@wellness-company.ch)

**Fiche de Données de Sécurité** [sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** 145 (24h)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Contient:

Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6)

#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### 2.3 Autres dangers

#### Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

#### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 2 / 9

### SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

#### Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
< 15	Métaphosphate de sodium CAS: 68915-31-1, EINECS/ELINCS: 233-782-9
< 15	Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6) CAS: 1344-09-8, EINECS/ELINCS: 215-687-4 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H335 - Met. Corr. 1: H290

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 3 / 9

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).  
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
Le produit n'est pas combustible.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Protéger du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur  
limite d'exposition (CH)

non applicable

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 4 / 9

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. 0,5 mm, >= 480 min, PVC (EN 374-1/-2/-3). 0,35 mm, Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection résistant aux bases.
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Non indispensable sous des conditions normales. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. en cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P1 (DIN EN 143) En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2. (DIN EN 143)
<b>Risques thermiques</b>	non applicable
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	inodore
<b>Seuil olfactif</b>	aucun
<b>Valeur du pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Valeur du pH [1%]</b>	12,1
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair [°C]</b>	non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz) [°C]</b>	non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	non applicable
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>	non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité [g/ml]</b>	1,31 (20 °C / 68,0 °F)
<b>Densité de versement [kg/m³]</b>	non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	complètement miscible
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air</b>	Pas d'information disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Auto-inflammation [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

aucun

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 5 / 9

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.  
Réactions avec les acides forts et les oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.  
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance
Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6), CAS: 1344-09-8
LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg (IUCLID).

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Irritant Méthode de calcul
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6), CAS: 1344-09-8
LC50, (96h), Lepomis macrochirus: 301-478 mg/l (IUCLID).

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 6 / 9

## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est mobile dans un environnement aqueux.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.  
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

<b>Catalogue européen des déchets (recommandé)</b>	060205* 160507*
--	--------------------

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

<b>Catalogue européen des déchets (recommandé)</b>	150110*
--	---------

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	3266
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	3266
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	3266
<b>Transport aérien selon IATA</b>	3266

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 7 / 9

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA (Métrasilicate de disodium)

- Code de classification C5

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN) LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA (Métrasilicate de disodium)

- Code de classification C5

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium metasilicate)

- EMS F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5 I

Transport aérien selon IATA Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium metasilicate solution)

- Etiquettes de danger



#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 8

Transport fluvial (ADN) 8

Transport maritime selon IMDG 8

Transport aérien selon IATA 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 8 / 9

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2017)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):</b>	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD
- Code de cas particulier	060205* 160507*
- VOC-part [%]	non applicable
<b>Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):</b>	non applicable
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Wellness Company AG  
6343 Rotkreuz

Date d'émission 26.09.2017, Révision 19.07.2017

Version 01

Page 9 / 9

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

### Méthode de classification

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux. (Méthode de calcul)  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)

### Positions modifiées

aucun



Copyright: Chemiebuero®

